Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/09/2025 - 21756 - 1991 B 01346 - 383 497 963 - ABALONE FRANCE

Déposé au Greffe
le 01 SEP. 2025
sous le N° 21756.
RCS N° 91 B 1346.

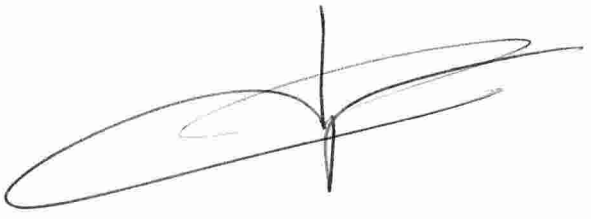
SAS ABALONE FRANCE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

certifié conforme le 21/07/2025.



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	194 997.81	184 967.57	10 030.24	20 842.49	-10 812.25	-51.88
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	20 015.77	15 138.45	4 877.32	3 709.69	1 167.63	31.48
	Autres immobilisations corporelles	912 548.80	699 762.27	212 786.53	201 428.77	11 357.76	5.64
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	9 870 354.08	2 318 558.00	7 551 796.08	7 881 137.08	-329 341.00	-4.18
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	17 782.50		17 782.50	17 782.50		
	Prêts	9 006.82		9 006.82	23 292.43	-14 285.61	-61.33
	Autres immobilisations financières	54 306.05		54 306.05	51 047.78	3 258.27	6.38
	Total II	11 133 511.83	3 218 426.29	7 915 085.54	8 253 740.74	-338 655.20	-4.10
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	8 950.00		8 950.00		8 950.00	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 228 445.30		3 228 445.30	2 984 772.07	243 673.23	8.16
	Autres créances	22 869 455.99	511 717.76	22 357 738.23	21 934 946.99	422 791.24	1.93
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	149 999.08		149 999.08		149 999.08	
	Disponibilités	1 746 206.75		1 746 206.75	8 660 517.17	-6 914 310.42	-79.84
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	476 994.34		476 994.34	260 800.47	216 193.87	82.90
	Total III	28 480 051.46	511 717.76	27 968 333.70	33 841 036.70	-5 872 703.00	-17.35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	39 613 563.29	3 730 144.05	35 883 419.24	42 094 777.44	-6 211 358.20	-14.76

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 63 312.87
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	901 869.39	1 141 529.02	-239 659.63	-20.99
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 221 943.08	2 260 340.37	-1 038 397.29	-45.94
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 673 812.47	3 951 869.39	-1 278 056.92	-32.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	361 478.00	396 226.00	-34 748.00	-8.77
	Provisions pour charges				
	Total III	361 478.00	396 226.00	-34 748.00	-8.77
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	14 109 729.47	19 775 877.67	-5 666 148.20	-28.65
	Concours bancaires courants	1 061 918.43	39 360.24	1 022 558.19	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	14 553 625.58	15 270 260.66	-716 635.08	-4.69
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 026 639.57	821 648.77	204 990.80	24.95
	Dettes fiscales et sociales	1 468 189.50	1 816 178.04	-347 988.54	-19.16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		21 553.00	-21 553.00	-100.00
	Autres dettes	627 486.22	1 803.67	625 682.55	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	540.00		540.00	
	Total IV	32 848 128.77	37 746 682.05	-4 898 553.28	-12.98
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	35 883 419.24	42 094 777.44	-6 211 358.20	-14.76
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	24 421 224.87	23 690 434.14		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	9 486 388.99		9 486 388.99	9 765 875.99	-279 487.00	-2.86
Chiffre d'affaires NET	9 486 388.99		9 486 388.99	9 765 875.99	-279 487.00	-2.86
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			22 714.94	18 355.54	4 359.40	23.75
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 191 167.73	1 268 063.83	923 103.90	72.80
Autres produits			5 527.23	381.54	5 145.69	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			11 705 798.89	11 052 676.90	653 121.99	5.91
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 644 714.09	7 104 151.80	540 562.29	7.61
Impôts, taxes et versements assimilés			97 496.51	121 461.42	-23 964.91	-19.73
Salaires et traitements			2 532 072.17	2 430 990.64	101 081.53	4.16
Charges sociales			1 007 461.11	950 416.73	57 044.38	6.00
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			109 973.69	110 744.87	-771.18	-0.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 371.75	9 629.67	-8 257.92	-85.75
Total des Charges d'exploitation (II)			11 393 089.32	10 727 395.13	665 694.19	6.21
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			312 709.57	325 281.77	-12 572.20	-3.87
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 797 807.74	1 689 229.44	1 108 578.30	65.63
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	19 567.50	10 040.00	9 527.50	94.90
Autres intérêts et produits assimilés (3)	453 645.31	697 983.71	-244 338.40	-35.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	88 788.00	477 335.29	-388 547.29	-81.40
Différences positives de change	86.99	24.88	62.11	249.64
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 359 895.54	2 874 613.32	485 282.22	16.88
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 111 330.00	317 979.00	793 351.00	249.50
Intérêts et charges assimilées (4)	481 916.21	599 790.23	-117 874.02	-19.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 593 246.21	917 769.23	675 476.98	73.60
2. Résultat financier (V-VI)	1 766 649.33	1 956 844.09	-190 194.76	-9.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 079 358.90	2 282 125.86	-202 766.96	-8.89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	213 617.00	407 977.00	-194 360.00	-47.64
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 745.84	3 065 625.00	-3 055 879.16	-99.68
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	37 748.00	70 668.00	-32 920.00	-46.58
Total VII	261 110.84	3 544 270.00	-3 283 159.16	-92.63
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 013 367.66	1 144 290.00	-130 922.34	-11.44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 029 960.49	-2 029 960.49	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 000.00	20 000.00	-17 000.00	-85.00
Total VIII	1 016 367.66	3 194 250.49	-2 177 882.83	-68.18
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-755 256.82	350 019.51	-1 105 276.33	-315.78
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	102 159.00	371 805.00	-269 646.00	-72.52
Total des produits (I+III+V+VII)	15 326 805.27	17 471 560.22	-2 144 754.95	-12.28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 104 862.19	15 211 219.85	-1 106 357.66	-7.27
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 221 943.08	2 260 340.37	-1 038 397.29	-45.94

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE FRANCE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 35 883 419.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 486 388.99 Euros et dégageant un bénéfice de 1 221 943.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2023, les nouvelles sociétés détenues par la société Abalone France sont les sociétés suivantes :

- Abalone TT Angers ITS
- Abalone TT Nimes
- Abalone TT Saint-Malo
- Abalone TT Chateau Gontier

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour ABALONE TT TOULOUSE.
Aμ cours de l'exercice clos au 31/12/2022, l'excédent constaté est de 7.061 euros à la société ABALONE TT 9431

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014 la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 37.617 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020 l'excédent constaté est de 1.110 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 15.972 euros à la société ABALONE TT LYON.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, l'excédent constaté est de 2.213 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022, l'excédent constaté est de 26.446 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER.
Aμ cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 17.184 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 45.000 euros à la société ABALONE TT DIJON

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 100.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 15.951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 2.370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, les excédents constatés sont les suivants :
- 19.503 euros à la société ABALONE TT OSNY

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 les excédents constatés sont les suivants :
- 19.889 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 56.030 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 9.354 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 1.587 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 les excédents constatés sont les suivants :
- 3.017 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 46.028 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 19.860 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 31.196 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 53.028 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 9.214 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 7.104 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 135.000 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, l'excédent constaté est de 441 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 l'excédent constaté est de 60.755 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 l'excédent constaté est de 51.155 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Au cours de l'exercice l'excédent constaté est de 22.649 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 45.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 30.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 15.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 40.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 95.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 40.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 50.000 euros à la société ABALONE TT CAEN
- 30.000 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 l'excédent constaté est de 4.648 euros à la société ABALONE TT VALENCE
Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 41.618 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 17.820 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 90.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 90.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 20.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 20.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 103.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 25.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 10.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 45.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 110.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 20.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 180.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 125.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 60.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 90.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 86.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 80.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 76.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 20.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 88.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 87.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 44.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 75.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 49.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 62.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 41.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 58.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 38.000 euros à la société ABALONE TT ROMORANTIN
- 25.000 euros à la société ABALONE TT COUTANCES
- 3.000 euros à la société ABALONE TT GRENOBLE
- 113.000 euros à la société ABALONE TT PARIS III
- 82.000 euros à la société ABALONE TT MONT DE MARSAN

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	249 498		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 959		3 057
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		
Matériel de transport	445 904		86 560
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	289 532		22 070
TOTAL	841 092		111 687
Autres participations	9 177 153		693 201
Autres titres immobilisés	17 783		
Prêts, autres immobilisations financières	74 340		3 258
TOTAL	9 269 276		696 459
TOTAL GENERAL	10 359 866		808 146

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			249 498	249 498
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 016	20 016
Installations générales agencements aménagements divers			88 697	88 697
Matériel de transport		16 894	515 570	515 570
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 320	308 282	308 282
TOTAL		20 214	932 565	932 565
Autres participations			9 870 354	9 870 354
Autres titres immobilisés			17 783	17 783
Prêts, autres immobilisations financières		14 285	63 313	63 313
TOTAL		14 285	9 951 449	9 951 449
TOTAL GENERAL		34 500	11 133 512	11 133 512

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	174 155	10 812		184 968
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 249	1 889		15 138
Installations générales agencements aménagements divers	88 073	624		88 697
Matériel de transport	298 660	71 258	16 894	353 023
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	235 971	25 391	3 320	258 041
TOTAL	635 954	99 161	20 214	714 901
TOTAL GENERAL	810 109	109 974	20 214	899 868

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	10 812				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 889				
Instal.générales agenc.aménag.divers	624				
Matériel de transport	71 258				
Matériel de bureau informatique mobilier	25 391				
TOTAL	99 161				
TOTAL GENERAL	109 974				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	396 226	3 000	37 748		361 478
TOTAL	396 226	3 000	37 748		361 478

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 296 016	1 111 330	88 788		2 318 558
Autres provisions pour dépréciation	511 718				511 718
TOTAL	1 807 734	1 111 330	88 788		2 830 276
TOTAL GENERAL	2 203 960	1 114 330	126 536		3 191 754
Dont dotations et reprises					
financières		1 111 330	88 788		
exceptionnelles		3 000	37 748		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	9 007	9 007	
Autres immobilisations financières	54 306	54 306	
Autres créances clients	3 228 445	3 228 445	
Impôts sur les bénéfices	312 627	312 627	
Taxe sur la valeur ajoutée	120 662	120 662	
Divers état et autres collectivités publiques	3 000	3 000	
Groupe et associés	21 936 676	21 936 676	
Débiteurs divers	496 491	496 491	
Charges constatées d'avance	476 994	476 994	
TOTAL	26 638 209	26 638 209	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	14 286		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 115 401	1 115 401		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	14 056 247	5 629 343	8 426 904	
Emprunts et dettes financières divers	3 150	3 150		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 026 640	1 026 640		
Personnel et comptes rattachés	518 210	518 210		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	250 149	250 149		
Taxe sur la valeur ajoutée	670 441	670 441		
Autres impôts taxes et assimilés	29 389	29 389		
Groupe et associés	14 550 476	14 550 476		
Autres dettes	627 486	627 486		
Produits constatés d'avance	540	540		
TOTAL	32 848 129	24 421 225	8 426 904	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 646 031			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	955 602
Autres créances	489 239
Disponibilités	2 639
Total	1 447 480

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	91 952
Emprunts et dettes financières diverses	49 458
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	375 443
Dettes fiscales et sociales	501 357
Autres dettes	627 486
Total	1 645 695

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	476 994
Total	476 994
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	540
Total	540

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 24 957 euros correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Les soldes résiduels des prêts au 31 décembre 2023 ci-dessous font l'objet d'une Garantie par l'Etat :

PRET BPALC PGE : 1 256 833 €
PRET SG PGE : 1 252 811 €
PRET LCL PGE : 1 381 964 €
PRET CE PGE : 1 304 826 €
PRET BPGO PGE : 7 790 004 €

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				372 087	372 087
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				97 276	97 276
- dotations de l'exercice				68 459	68 459
Total				165 735	165 735
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				129 569	129 569
- exercice				97 654	97 654
Total				227 222	227 222
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				49 537	49 537
- entre 1 et 5 ans				112 467	112 467
Total				162 004	162 004
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 846	1 846
- entre 1 et 5 ans				7 254	7 254
Total				9 100	9 100

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	34 528
55 à 59 ans	6 à 10 ans	11 043
45 à 54 ans	11 à 20 ans	83 629
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 632
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 925
Engagement total		140 757

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 3.25 %

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ABALONE FRANCE 383 497 963	SAS	500 000	43 RUE BOBBY SANDS 44800 SAINT HERBLAIN

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
SAS Abalone France
43 Rue Bobby Sands ZAC de la Lorie B.P. 80095 44814 SAINT-HERBLAIN CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone France

43 Rue Bobby Sands ZAC de la Lorie B.P. 80095 44814 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société SAS Abalone France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Abalone France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

KPMG

Saint Lô, le 21 juin 2024

KPMG SA



21/06/2024 15:51

Signé par **Yohann Bossard**

Yohann BOSSARD

Associé

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	194 997.81	184 967.57	10 030.24	20 842.49	-10 812.25	-51.88
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	20 015.77	15 138.45	4 877.32	3 709.69	1 167.63	31.48
	Autres immobilisations corporelles	912 548.80	699 762.27	212 786.53	201 428.77	11 357.76	5.64
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	9 870 354.08	2 318 558.00	7 551 796.08	7 881 137.08	-329 341.00	-4.18
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	17 782.50		17 782.50	17 782.50		
	Prêts	9 006.82		9 006.82	23 292.43	-14 285.61	-61.33
	Autres immobilisations financières	54 306.05		54 306.05	51 047.78	3 258.27	6.38
	Total II	11 133 511.83	3 218 426.29	7 915 085.54	8 253 740.74	-338 655.20	-4.10
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	8 950.00		8 950.00		8 950.00	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 228 445.30		3 228 445.30	2 984 772.07	243 673.23	8.16
	Autres créances	22 869 455.99	511 717.76	22 357 738.23	21 934 946.99	422 791.24	1.93
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	149 999.08		149 999.08		149 999.08	
	Disponibilités	1 746 206.75		1 746 206.75	8 660 517.17	-6 914 310.42	-79.84
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	476 994.34		476 994.34	260 800.47	216 193.87	82.90
	Total III	28 480 051.46	511 717.76	27 968 333.70	33 841 036.70	-5 872 703.00	-17.35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	39 613 563.29	3 730 144.05	35 883 419.24	42 094 777.44	-6 211 358.20	-14.76

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 63 312.87
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	901 869.39	1 141 529.02	-239 659.63	-20.99
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 221 943.08	2 260 340.37	-1 038 397.29	-45.94
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 673 812.47	3 951 869.39	-1 278 056.92	-32.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	361 478.00	396 226.00	-34 748.00	-8.77
	Provisions pour charges				
	Total III	361 478.00	396 226.00	-34 748.00	-8.77
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	14 109 729.47	19 775 877.67	-5 666 148.20	-28.65
	Concours bancaires courants	1 061 918.43	39 360.24	1 022 558.19	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	14 553 625.58	15 270 260.66	-716 635.08	-4.69
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 026 639.57	821 648.77	204 990.80	24.95
	Dettes fiscales et sociales	1 468 189.50	1 816 178.04	-347 988.54	-19.16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		21 553.00	-21 553.00	-100.00
	Autres dettes	627 486.22	1 803.67	625 682.55	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	540.00		540.00	
	Total IV	32 848 128.77	37 746 682.05	-4 898 553.28	-12.98
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	35 883 419.24	42 094 777.44	-6 211 358.20	-14.76
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	24 421 224.87	23 690 434.14		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	9 486 388.99		9 486 388.99	9 765 875.99	-279 487.00	-2.86
Chiffre d'affaires NET	9 486 388.99		9 486 388.99	9 765 875.99	-279 487.00	-2.86
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			22 714.94	18 355.54	4 359.40	23.75
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 191 167.73	1 268 063.83	923 103.90	72.80
Autres produits			5 527.23	381.54	5 145.69	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			11 705 798.89	11 052 676.90	653 121.99	5.91
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 644 714.09	7 104 151.80	540 562.29	7.61
Impôts, taxes et versements assimilés			97 496.51	121 461.42	-23 964.91	-19.73
Salaires et traitements			2 532 072.17	2 430 990.64	101 081.53	4.16
Charges sociales			1 007 461.11	950 416.73	57 044.38	6.00
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			109 973.69	110 744.87	-771.18	-0.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 371.75	9 629.67	-8 257.92	-85.75
Total des Charges d'exploitation (II)			11 393 089.32	10 727 395.13	665 694.19	6.21
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			312 709.57	325 281.77	-12 572.20	-3.87
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 797 807.74	1 689 229.44	1 108 578.30	65.63
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	19 567.50	10 040.00	9 527.50	94.90
Autres intérêts et produits assimilés (3)	453 645.31	697 983.71	-244 338.40	-35.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	88 788.00	477 335.29	-388 547.29	-81.40
Différences positives de change	86.99	24.88	62.11	249.64
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 359 895.54	2 874 613.32	485 282.22	16.88
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 111 330.00	317 979.00	793 351.00	249.50
Intérêts et charges assimilées (4)	481 916.21	599 790.23	-117 874.02	-19.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 593 246.21	917 769.23	675 476.98	73.60
2. Résultat financier (V-VI)	1 766 649.33	1 956 844.09	-190 194.76	-9.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 079 358.90	2 282 125.86	-202 766.96	-8.89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	213 617.00	407 977.00	-194 360.00	-47.64
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 745.84	3 065 625.00	-3 055 879.16	-99.68
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	37 748.00	70 668.00	-32 920.00	-46.58
Total VII	261 110.84	3 544 270.00	-3 283 159.16	-92.63
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 013 367.66	1 144 290.00	-130 922.34	-11.44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 029 960.49	-2 029 960.49	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 000.00	20 000.00	-17 000.00	-85.00
Total VIII	1 016 367.66	3 194 250.49	-2 177 882.83	-68.18
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-755 256.82	350 019.51	-1 105 276.33	-315.78
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	102 159.00	371 805.00	-269 646.00	-72.52
Total des produits (I+III+V+VII)	15 326 805.27	17 471 560.22	-2 144 754.95	-12.28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 104 862.19	15 211 219.85	-1 106 357.66	-7.27
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 221 943.08	2 260 340.37	-1 038 397.29	-45.94

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 35 883 419.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 486 388.99 Euros et dégageant un bénéfice de 1 221 943.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2023, les nouvelles sociétés détenues par la société Abalone France sont les sociétés suivantes :

- Abalone TT Angers ITS
- Abalone TT Nimes
- Abalone TT Saint-Malo
- Abalone TT Chateau Gontier

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour ABALONE TT TOULOUSE.
Aμ cours de l'exercice clos au 31/12/2022, l'excédent constaté est de 7.061 euros à la société ABALONE TT 9431

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014 la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 37.617 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020 l'excédent constaté est de 1.110 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 15.972 euros à la société ABALONE TT LYON.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, l'excédent constaté est de 2.213 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022, l'excédent constaté est de 26.446 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER.
Aμ cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 17.184 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 45.000 euros à la société ABALONE TT DIJON

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 100.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 15.951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 2.370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, les excédents constatés sont les suivants :
- 19.503 euros à la société ABALONE TT OSNY

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 les excédents constatés sont les suivants :
- 19.889 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 56.030 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 9.354 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 1.587 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 les excédents constatés sont les suivants :
- 3.017 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 46.028 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 19.860 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 31.196 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 53.028 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 9.214 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 7.104 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 135.000 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, l'excédent constaté est de 441 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 l'excédent constaté est de 60.755 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 l'excédent constaté est de 51.155 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Au cours de l'exercice l'excédent constaté est de 22.649 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 45.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 30.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 15.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 40.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 95.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 40.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 50.000 euros à la société ABALONE TT CAEN
- 30.000 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 l'excédent constaté est de 4.648 euros à la société ABALONE TT VALENCE
Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 41.618 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 17.820 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 90.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 90.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 20.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 20.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 103.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 25.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 10.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 45.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 110.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 20.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 180.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 125.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 60.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 90.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 86.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 80.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 76.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 20.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 88.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 87.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 44.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 75.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 49.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 62.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 41.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 58.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 38.000 euros à la société ABALONE TT ROMORANTIN
- 25.000 euros à la société ABALONE TT COUTANCES
- 3.000 euros à la société ABALONE TT GRENOBLE
- 113.000 euros à la société ABALONE TT PARIS III
- 82.000 euros à la société ABALONE TT MONT DE MARSAN

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	249 498		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 959		3 057
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		
Matériel de transport	445 904		86 560
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	289 532		22 070
TOTAL	841 092		111 687
Autres participations	9 177 153		693 201
Autres titres immobilisés	17 783		
Prêts, autres immobilisations financières	74 340		3 258
TOTAL	9 269 276		696 459
TOTAL GENERAL	10 359 866		808 146

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			249 498	249 498
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 016	20 016
Installations générales agencements aménagements divers			88 697	88 697
Matériel de transport		16 894	515 570	515 570
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 320	308 282	308 282
TOTAL		20 214	932 565	932 565
Autres participations			9 870 354	9 870 354
Autres titres immobilisés			17 783	17 783
Prêts, autres immobilisations financières		14 285	63 313	63 313
TOTAL		14 285	9 951 449	9 951 449
TOTAL GENERAL		34 500	11 133 512	11 133 512

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	174 155	10 812		184 968
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 249	1 889		15 138
Installations générales agencements aménagements divers	88 073	624		88 697
Matériel de transport	298 660	71 258	16 894	353 023
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	235 971	25 391	3 320	258 041
TOTAL	635 954	99 161	20 214	714 901
TOTAL GENERAL	810 109	109 974	20 214	899 868

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	10 812				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 889				
Instal.générales agenc.aménag.divers	624				
Matériel de transport	71 258				
Matériel de bureau informatique mobilier	25 391				
TOTAL	99 161				
TOTAL GENERAL	109 974				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	396 226	3 000	37 748		361 478
TOTAL	396 226	3 000	37 748		361 478

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 296 016	1 111 330	88 788		2 318 558
Autres provisions pour dépréciation	511 718				511 718
TOTAL	1 807 734	1 111 330	88 788		2 830 276
TOTAL GENERAL	2 203 960	1 114 330	126 536		3 191 754
Dont dotations et reprises					
financières		1 111 330	88 788		
exceptionnelles		3 000	37 748		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	9 007	9 007	
Autres immobilisations financières	54 306	54 306	
Autres créances clients	3 228 445	3 228 445	
Impôts sur les bénéfices	312 627	312 627	
Taxe sur la valeur ajoutée	120 662	120 662	
Divers état et autres collectivités publiques	3 000	3 000	
Groupe et associés	21 936 676	21 936 676	
Débiteurs divers	496 491	496 491	
Charges constatées d'avance	476 994	476 994	
TOTAL	26 638 209	26 638 209	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	14 286		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 115 401	1 115 401		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	14 056 247	5 629 343	8 426 904	
Emprunts et dettes financières divers	3 150	3 150		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 026 640	1 026 640		
Personnel et comptes rattachés	518 210	518 210		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	250 149	250 149		
Taxe sur la valeur ajoutée	670 441	670 441		
Autres impôts taxes et assimilés	29 389	29 389		
Groupe et associés	14 550 476	14 550 476		
Autres dettes	627 486	627 486		
Produits constatés d'avance	540	540		
TOTAL	32 848 129	24 421 225	8 426 904	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 646 031			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	955 602
Autres créances	489 239
Disponibilités	2 639
Total	1 447 480

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	91 952
Emprunts et dettes financières diverses	49 458
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	375 443
Dettes fiscales et sociales	501 357
Autres dettes	627 486
Total	1 645 695

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	476 994
Total	476 994
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	540
Total	540

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 24 957 euros correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Les soldes résiduels des prêts au 31 décembre 2023 ci-dessous font l'objet d'une Garantie par l'Etat :

PRET BPALC PGE : 1 256 833 €
PRET SG PGE : 1 252 811 €
PRET LCL PGE : 1 381 964 €
PRET CE PGE : 1 304 826 €
PRET BPGO PGE : 7 790 004 €

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				372 087	372 087
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				97 276	97 276
- dotations de l'exercice				68 459	68 459
Total				165 735	165 735
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				129 569	129 569
- exercice				97 654	97 654
Total				227 222	227 222
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				49 537	49 537
- entre 1 et 5 ans				112 467	112 467
Total				162 004	162 004
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 846	1 846
- entre 1 et 5 ans				7 254	7 254
Total				9 100	9 100

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	34 528
55 à 59 ans	6 à 10 ans	11 043
45 à 54 ans	11 à 20 ans	83 629
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 632
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 925
Engagement total		140 757

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 3.25 %

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ABALONE FRANCE 383 497 963	SAS	500 000	43 RUE BOBBY SANDS 44800 SAINT HERBLAIN

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
-ABALONE TT SARTHE	134 000	-1 090	100.00	134 000	134 000			298 382	-1 090		
-ABALONE TT CHATEAU GONTIER	139 000		100.00	139 000	139 000						
-SAS ABALONE PORTAGE	50 000	258	100.00	50 000	50 000				1 218		
-ABALONE TT COUTANCES	134 000	-66 227	100.00	134 000	134 000			146 578	-66 227		
-ABALONE TT MONT DE MARSAN	134 000	-65 798	100.00	134 000	134 000			123 084	-65 798		
-ABALONE TT FOUGERES	134 000	-38 907	100.00	134 000	134 000			725 921	-38 907		
-ABALONE TT GRENOBLE	134 000	-131 515	100.00	134 000	134 000			39 147	-131 515		
-CAROLE DEHAYS RESSOURCES HUM	40 000	-191 910	100.00	529 945				500 706	-207 865		
-ABALONE TT PARIS III	100 000	-99 438	100.00	100 000	562			121 641	-35 472		
-ABALONE TT NIMES	139 000		100.00	139 000	139 000						
-ABALONE TT ANGERS ITS	139 000		100.00	139 000	139 000						
-SAS ABALONE TT SAINT DIE	132 000	-64 792	100.00	132 000	132 000			305 175	-58 369		
-ABALONE TT SAINT MALO	139 000		100.00	139 000	139 000						
-SARL ABALONE INVESTIMMO	5 000		99.98	4 999	4 999						
-SCI LA SANSONNIERE	2 000	-518 458	99.50	1 998					-150		
-SAS ABALONE TT DIJON	120 000	22 234	94.00	112 800	112 800			1 535 341	21 242		
-SAS ABALONE TT LILLE	120 000		94.00	112 800	112 800			2 249 756	59 789		
-SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT	121 000	452 558	94.00	116 556	116 556			5 579 829	170 926		
-SAS ABALONE TT CLERMONT FERR	120 000	-43 764	94.00	112 800	71 662			1 242 115	-44 279		
-SAS ABALONE TT LYON II	125 000	-124 704	94.00	117 500	278			655 557	-63 140		
-SAS ABALONE TT METZ	123 000	-55 198	94.00	115 620	63 734			1 216 596	-347		
-SAS ABALONE TT OSNY	125 000	-50 880	94.00	146 609	69 673			1 096 906	-50 880		
-SAS ABALONE TT MONTPELLIER	123 000	8 962	94.00	115 620	115 620			3 068 134	-12 861		
-SAS ABALONE TT PUY EN VELAY	125 000	76 813	94.00	117 500	117 500			2 500 741	44 705		
-SAS ABALONE TT NANCY	123 000	38 284	94.00	115 620	115 620			1 476 709	11 804		
-SAS ABALONE TT BREST	123 000	121 700	94.00	115 620	115 620			2 683 790	106 418		
-SAS ABALONE TT REIMS	121 000	-56 407	94.00	113 740	60 717			371 703	-8 021		
-SAS ABALONE TT BAYONNE	120 000	132 964	94.00	222 071	222 071			2 729 307	46 695		
-SAS ABALONE TT ORLEANS	121 000	-120 046	94.00	113 740	897			72 476	-68 432		
-SAS ABALONE TT PROVENCE	121 000	-59 786	94.00	113 740	57 541			1 925 388	-59 797		
-SAS ABALONE TT MANTES LA JOL	100 000	176 844	94.00	94 000	94 000			2 354 727	70 702		
-SAS ABALONE TT VITRE	120 000	270 108	94.00	112 800	112 800			3 029 923	126 361		
-SAS ABALONE TT LYON III	125 000	25 551	94.00	117 500	117 500			1 770 902	11 874		
-SAS ABALONE ELGD	125 000	-61 496	94.00	117 500	59 694			686 695	594		
-SAS ABALONE TT 72	120 000	552 969	94.00	112 800	112 800			5 706 801	186 489		
-SAS ABALONE TT VENDEE	100 000	235 468	94.00	148 209	148 209			2 851 303	111 971		
-SAS ABALONE TT TOURS	120 000	-9 962	94.00	102 000	102 000			980 742	-33 571		
-SAS ABALONE TT PAU	120 000	-56 368	94.00	112 800	59 814			751 745	2 038		

En Euros.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
-SAS ABALONE TT LANDES	100 000	24 826	94.00	220 950	70 664			888 032	-63 733		
-SAS ABALONE TT 9431	120 000	-8 232	94.00	112 800	105 062			5 034 062	-8 233		
-SAS ABALONE TT ORVAULT	115 000	430 253	94.00	119 303	119 303			4 810 594	120 152		
-SAS ABALONE TT ROMORANTIN	120 000	-48 671	94.00	152 970	67 049			1 234 719	-77		
-SAS ABALONE TT LYON	121 000	-120 470	94.00	113 740	498			898 666	-60 756		
-SAS ABALONE TT ST NAZAIRE	126 000	187 010	94.00	205 591	205 591			2 760 311	70 832		
-SAS ABALONE TT BRETAGNE	100 000	209 774	94.00	148 520	148 520			3 439 572	41 852		
-SAS ABALONE TT 49-85	100 000	352 057	94.00	37 600	37 600			4 554 533	125 175		
-ABALONE TT CHARTRES	100 000	140 130	94.00	814 637	437 957			1 828 804	3 028		
-SAS ABALONE TT LA TESTE	125 000	112 793	94.00	154 555	154 555			2 250 366	78 845		
-SAS ABALONE TT CAEN	127 000	63 385	94.00	119 380	59 798			1 433 524	-5 648		
-SAS ABALONE TT 35	125 000	376 986	94.00	113 800	113 800			3 693 352	241 191		
-SAS ABALONE TT ATLANTIQUE SU	126 000	91 415	94.00	170 410	170 410			1 757 054	75 832		
-SAS ABALONE TT VALENCE	126 000	18 006	94.00	118 440	118 440			1 294 645	18 005		
-SAS ABALONE TT CHAMBERY	126 000	173 898	94.00	157 553	157 553			3 187 703	88 333		
-SAS ABALONE TT VANNES	126 000	27 920	94.00	118 440	118 440			2 178 410	36 195		
-SAS ABALONE TT LISSES	125 000	27 497	94.00	117 500	117 500			1 299 256	1 033		
-SAS ABALONE TT LIMOGES	126 000	-61 385	94.00	118 440	60 738			772 308	-245		
-SAS ABALONE TT COLMAR	126 000	38 117	94.00	126 517	126 517			1 196 537	-5 437		
-SAS ABALONE TT MORLAIX	126 000	-25 180	94.00	118 440	94 771			1 163 806	20 902		
-SAS ABALONE TT LA ROCHE SUR	125 000	206 877	94.00	229 248	229 248			4 465 467	74 944		
-SAS ABALONE TT EPINAL	125 000	141 285	94.00	173 951	173 951			2 082 786	71 882		
-SAS ABALONE TT LA ROCHELLE	125 000	18 947	94.00	198 616	135 310			1 380 855	5 592		
-SAS ABALONE SAISONNIER	125 000	-61 220	94.00	117 500	59 953			985 141	1 214		
-SAS ABALONE TT BRESSUIRE	126 000	69 292	94.00	164 602	164 602			1 789 732	57 074		
-SAS ABALONE TT LAVAL	127 000	-62 834	94.00	119 380	60 316			943 215	619		
-SAS ABALONE TT ANGERS	123 000	414 383	89.00	109 470	109 470			4 428 090	132 112		
-SAS ABALONE TT ATLANTIQUE OU	150 000	222 221	85.00	34 000	34 000			2 869 846	114 386		
-SAS ABALONE RESEARCH	100 000	307 047	79.00	31 600	31 600			3 145 128	138 434		
-SAS ABALONE TT REZE	100 000	638 505	75.00	95 155	95 155			6 139 634	231 506		
-SAS ABALONE TT NANTES BATIME	100 000	476 429	70.10	28 040	28 040			3 897 007	49 014		
-SAS TERRA COMPETENCES	120 000	-81 376	70.00	84 000	84 000			4 027 805	-169 142		
-SARL ABALONE TT LE MANS	90 000	-17 732	70.00	63 000	50 588				-21 048		
-SAS ABALONE TT LORIENT	120 000	117 500	70.00	84 000	84 000			2 874 332	8 023		
-SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CE	100 000	427 772	69.99	40 000	40 000			5 021 281	86 756		
-SAS ABALONE TT BORDEAUX	100 000	166 135	65.10	26 040	26 040			2 632 052	-25 024		
-SAS ABALONE TT PESSAC	100 000	641 756	65.00	65 000	65 000			5 355 826	270 770		
-SCI ELSA IMMO	20 000	80 566	51.00	10 200	10 200			30 966	13 858		
-SCI MANDROS			51.00								
- Participations détenues entre 10 et 50 %											

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											
-SCI STEFX	2 000	68 065	50,00	1 000	1 000			31 420	24 129		

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL: 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

PROPROSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

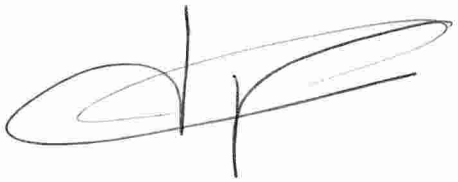
- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 1 221 943,08 euros,
- Un poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 901 869,39 euros
- Une réserve légale d'un montant de 50 000,00 euros

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 2 123 812,47 euros qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « Autres réserves » la somme de 2 123 812,47 euros

DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT
Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			2 500,00 euros
31.12.2021			0 euros
31.12.2020			2 000 000,00 euros



ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

DECISION ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE 28 JUIN 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 1 221 943,08 euros,
- Un poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 901 869,39 euros
- Une réserve légale d'un montant de 50 000,00 euros

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 2 123 812,47 euros qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « Autres réserves » la somme de 2 123 812,47 euros

DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT
Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			2 500,00 euros
31.12.2021			0 euros
31.12.2020			2 000 000,00 euros

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Pour copie conforme
LE PRESIDENT

